



Fiche descriptive du phénomène :

F Séisme

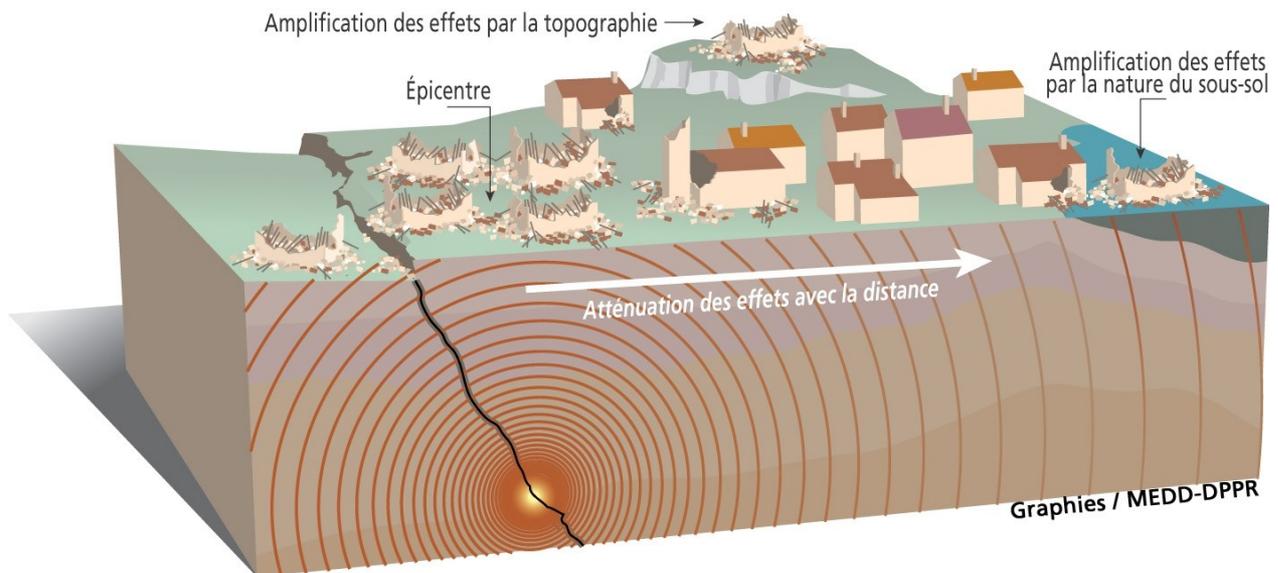
1. Définition

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur. Les dégâts observés en surface sont fonctions de l'amplitude, la fréquence et la durée des vibrations.

La **magnitude d'un séisme** indique l'énergie libérée au foyer du séisme. L'échelle dite « de Richter » est une des plus utilisées pour mesurer la magnitude. Les valeurs les plus élevées observées n'ont pas dépassé 9,5.

L'**intensité d'un séisme** correspond à la sévérité de la secousse du sol, évaluée en fonction des effets sur les objets, les personnes, l'environnement et des dégâts observés sur le terrain. L'échelle EMS 98 est la plus utilisée. Un même séisme sera ressenti avec des intensités différentes selon la distance par rapport à l'épicentre et selon les caractéristiques de la géologie et du relief locales (effets de site).

2. Schéma descriptif



3. Identification du phénomène

La surveillance et l'alerte sismique sont assurées sur le territoire français par le CEA et les observatoires de l'IPGP (institut de physique du globe de Paris). L'évaluation des intensités macrosismiques est effectuée par le BCSF (bureau central sismologique français).

Il ne faut pas confondre les dégâts dus à un séisme (qui peuvent être des fissures dans le bâti) avec ceux provoqués par le phénomène de sécheresse (retrait gonflement des argiles).